



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 septembre 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Septembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 Septembre 1996

**Bail emphytéotique et convention d'objectifs entre la Ville de  
NIORT et l'Association 'Anneau de l'Espoir - Solidarité 79' - Mise  
à disposition d'un immeuble sis 34 Place du Port**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,  
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-  
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,  
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel  
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,  
M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI,  
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,  
Mme Marie-Cécile MORISOT

**Secrétaire de séance :** Mme Christiane FASILLEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à Mme Christiane FASILLEAU.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

**Excusée :**

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Afin de permettre à l'Association "l'Anneau de l'Espoir - Solidarité 79" de continuer à oeuvrer pour la population niortaise défavorisée, la Ville de NIORT se propose :

- de mettre à sa disposition un immeuble sis 34 Place du Port par bail emphytéotique d'une durée de 18 ans, moyennant un loyer de 2400 F/an, sachant que cette durée relativement longue devrait lui permettre d'obtenir les financements nécessaires à la réhabilitation de l'immeuble que l'association accepte dans son état actuel en faisant sa propre affaire de l'ensemble des travaux à réaliser y compris les travaux de sécurité exigés pour ce type d'établissement.

Par ailleurs, une convention d'objectifs est établie avec ladite association prévoyant l'octroi par la Ville d'une aide de 15.000 F pour l'année 1996 en contrepartie d'actions définies, à savoir :

- 7 500 F pour la lutte contre la solitude  
- 7 500 F au titre de l'accompagnement des grands malades et des personnes en fin de vie qui vient d'être soumise à votre approbation..

L'Association devra en outre s'engager à assurer des permanences dans les Maisons Pour Tous des quartiers ainsi que des visites à domicile.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Le Maire à signer le bail emphytéotique à intervenir entre la Ville de NIORT et ladite association, tous les frais en résultant étant supportés par l'Association.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON